

1. *Débitrice:* **Tour Magne SA**

2. *Remarques:* Radiation totale d'un droit de gage immobilier

Le détenteur du titre de gage étant inconnu, le centre soussigné porte à la connaissance du public, conformément à l'article 69, 3e alinéa ORFI, que la créance garantie par gage immobilier grevant Bien(s)-fonds no(s) 8981, Cadastre(s) de La Chaux-de-Fonds, propriété de Tour Magne SA, soit cédulas hypothécaires no 288.1984 de CHF 1'000'000.00 inscrite en 8e rang le 09.10.1984, no 289.1984 de CHF 2'000'000.00 inscrite en 9e rang le 09.10.1984, no 238.1989 de CHF 1'000'000.00 inscrite en 10e rang le 13.09.1989, no 239.1989 de CHF 1'000'000.00 inscrite en 11e rang le 13.09.1989 se trouvent complètement éteintes par suite de la vente aux enchères publiques qui a eu lieu le jeudi 14 juillet 2005 à 10 h 00 à Cernier, Epervier 6, salle du Tribunal.

Par conséquent, le droit de gage immobilier sera radié en totalité au registre foncier par les soins du centre soussigné. Toute aliénation ou mise en gage du titre radié sera punie comme escroquerie (art. 69, al. 2 ORFI).

Notre site internet

www.ne.ch/ventesimmobilières

Centre Réalisations mobilières et immobilières

2053 Cernier

(02994212)